

Communiqué du 20 septembre 2016

Port des gants obligatoires à moto : la FFMC dénonce une surenchère réglementaire

Droits dans leur bottes qu'ils ne portent pas même quand ils circulent sur leur scooter, les « Père fouettard » de la sécurité routière gouvernementale viennent de publier le décret qui rendra le port des gants obligatoire d'ici deux mois pour tous les usagers de véhicules à deux et trois roues motorisés. La FFMC regrette à nouveau qu'une mesure de bon sens soit gâchée par un énième règlement qui va transformer un peu plus les usagers en gibiers de police.

La FFMC s'est toujours opposée à l'obligation du port des gants... tout en préconisant depuis toujours le port complet d'équipements de protection. En d'autres termes, ce n'est pas contre le port des gants que la FFMC proteste, mais contre le fait qu'ils deviennent « obligatoires » sous la menace d'une verbalisation et d'un retrait de points sur le permis de conduire (alors qu'aucune vie n'est en jeu et que le non port des gants ne menace pas l'intégrité d'autrui).

Nous pensons en effet qu'en matière de sécurité routière, il vaut mieux inciter qu'obliger, suivant l'idée qu'une personne convaincue sait ce qu'elle à faire pour se protéger et qu'elle peut également tenter d'en convaincre d'autres (ce qu'a toujours fait la FFMC), alors qu'une personne contrainte a tendance à refuser la contrainte, surtout quand elle est énoncée par des gens qui décident à notre place sans même écouter nos propositions (voir <http://www.ffmc.asso.fr/IMG/pdf/manifeste-BD.pdf>)

En fait, cette obligation du port des gants est surtout une mesure « cosmétique » pour le gouvernement qui veut faire croire qu'il agit pour la Sécurité routière... et voici pourquoi : <http://www.ffmc.asso.fr/spip.php?article6391>

En revanche, les motards de la FFMC portent des bottes, ce qui peut s'avérer utile aussi pour décocher quelques coups de pieds électoraux le moment venu.

A bon entendeur...

Contact presse :

Fabien Delrot, bureau national de la FFMC 06 31 57 79 58

Marc Bertrand, chargé de mission sécurité routière FFMC 01 48 18 12 18

Fédération Française des Motards en Colère

8 rue Jean Jacques Rousseau, 93100 MONTREUIL – www.ffmc.fr